



MAX LAROCQUE
CONSTRUCTION

LES CONSTRUCTIONS MAX LAROCQUE INC.

9085, Hochelaga, Montréal (Québec) H1L 2N8
Téléphone : 514 353.2035
Télécopieur : 514 493.6109
www.maxconstruction.qc.ca
infos@maxconstruction.qc.ca



CONTRAT D'ENTREPRISE intervenu en la ville de Montréal et district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada.

ENTRE: Nom: _____ Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Code postal: _____
Téléphone: _____ Fax: _____ Courriel: _____

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LE « CLIENT »

ET: LES CONSTRUCTIONS MAX LAROCQUE INC., corporation légalement constituée ayant son principal établissement au 9085, rue Hochelaga, en la ville de Montréal, province de Québec, Canada, H1L 2N8; Numéro de licence RBQ: 2757-5109-82

CI-APRÈS DÉNOMMÉE L'« ENTREPRENEUR »
CI-APRÈS DÉNOMMÉES LES « PARTIES »

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT:

- A) Le CLIENT désire faire effectuer des travaux de rénovation pour l'immeuble sis au _____ (Ci-après le « Projet »);
 - B) L'ENTREPRENEUR a transmis, le _____, un Devis concernant les travaux devant être effectués dans le cadre du Projet (Ci-après les « Travaux »), copie dudit Devis étant jointe au présent Contrat à titre d'annexe;
 - C) Le CLIENT et l'ENTREPRENEUR ont conclu une entente dans le but de réaliser lesdits Travaux;
- À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

1.00 OBJET

1.01 Engagement

Sujet au respect des modalités du Contrat, le CLIENT convient de retenir les services de l'ENTREPRENEUR pour la réalisation des Travaux décrits au Devis, Annexe A, celui-ci acceptant de réaliser ces Travaux et de se conformer aux modalités de réalisation s'y rapportant.

1.02 Lieu des Travaux

Les Travaux seront effectués sur un immeuble qui est la propriété du CLIENT et qui est ci-après décrit :

Adresse : _____ Ville : _____

Résidentiel Condominium Coopérative Autre : _____

1.03 Plans et Devis

Le CLIENT conserve le choix de faire préparer les Plans des Travaux par la firme ou le professionnel de son choix. Les Plans devant être signés par les PARTIES.

Dans l'éventualité où le CLIENT décide de retenir une firme ou professionnel autre que l'ENTREPRENEUR pour la préparation des Plans, le CLIENT s'engage à fournir à l'ENTREPRENEUR des Plans incluant un plan de l'état actuel des lieux, un plan de construction, un plan des finis, un plan électrique, la coupe des murs, planchers et plafonds ainsi qu'un tableau des portes. Advenant un changement aux Travaux, le CLIENT s'engage à fournir à l'ENTREPRENEUR des plans révisés suivant les changements apportés.

2.00 CONTREPARTIE

2.01 Travaux contractuels

En guise de contrepartie à l'exécution complète des Travaux, le CLIENT convient de payer à l'ENTREPRENEUR la somme forfaitaire de _____ plus les taxes applicables (ci-après le « Prix de Base »), à l'exclusion faite des travaux non prévus au Contrat.

Client	Entrepreneur